



Publié le 30/08/2022

## **Élections locataires 2022 : votez !**

**Tous les quatre ans, les locataires élisent trois représentant-es qui siègeront au conseil d'administration de leur société 3F. Ces élections ont lieu cette année.**

Elles démarrent en septembre par un appel à candidatures, suivi de la campagne des candidats en octobre puis du vote des locataires en novembre.

Retrouvez tous les détails sur la [page consacrée aux élections locataires 2022](#).